

## Communiqué de la section CFDT du Haillan

Le 11 janvier 2011, un salarié de Thalès Avionics Le Haillan s'est suicidé à son domicile. La CARSAT, commission de la Sécurité Sociale vient, le 10 juin, de le **déclarer en accident du travail.**

Expert en certification, Hervé contrôlait les dossiers et accompagnait les équipes de développement lors des audits par les autorités européennes et Américaines. Il exerçait un métier extrêmement difficile, le résultat de son travail est à hauts risques pour l'entreprise (risques sur la réouverture de dossiers et donc report des livraisons, pénalités, surcoûts ...). Excellent professionnel reconnu par tous pour son expertise et sa disponibilité, Hervé n'a pas résisté à la pression, et à l'énorme charge de travail pesant sur lui.

La CFDT du Haillan, majoritaire au CHSCT, a demandé par la voix de son Secrétaire, une expertise sur les conditions de travail dans le service certification de Thalès Avionics le Haillan et Toulouse (analyse encore en cours par un cabinet extérieur, la restitution est prévue fin juillet)

Le CHSCT a mené pendant plusieurs semaines une enquête interne au travers du décryptage des données fournies par la Direction (temps de travail, prise de congés, missions, connexions mobility, etc.) les conclusions seront présentées en réunion extraordinaire de cette instance le 29 juin.

L'enquêtrice de la CARSAT s'est appuyée sur l'enquête du CHSCT pour étayer son dossier qui a été clôturé le 16 mai par la reconnaissance du suicide en accident du travail.

Nous pensons à sa famille durement éprouvée, qui avait demandé la reconnaissance en accident du travail, et qui l'a obtenu, cela va l'aider à débloquer certaines aides.

**Dans l'attente, la CFDT exige le déclenchement de l'application d'un principe de précaution avant toutes modifications de l'organisation.**

**Pour la CFDT ce drame ne doit pas se reproduire.**

**C'est pourquoi nous mettrons tout en œuvre pour que les constats issus des 2 enquêtes ne restent pas sans suite !**